

# APPEL POUR UNE ÉVALUATION PLUS JUSTE DU TRAVAIL DES ÉLÈVES ET DES ÉTUDIANTS

*Appel lancé en 2003  
annoté en Avril 2011  
et en Juillet 2013*

En raison de conceptions ancrées sur le classement des individus, les pratiques d'évaluation apparaissent souvent comme un couperet destiné à sélectionner. Elles sont assujetties généralement à la règle des trois tiers : un tiers de « *mauvais* », un tiers de « *moyens* » et un tiers de « *bons* », y compris quand les objectifs ont été globalement atteints par la grande majorité des élèves. Ce phénomène, relaté sous le nom de « *constante macabre* »\* se manifeste à des degrés divers aux différents étages du système éducatif, à quelques exceptions<sup>1</sup> près.

D'autre part, les moyennes singulièrement basses de résultats d'épreuves, y compris dans des classes de très bon niveau, font problème et ne peuvent être vues sous le seul angle du constat. Il en est de même pour les taux d'échec accablants à certains examens.

Ainsi, sous la pression de la société, les enseignants sont souvent des sélectionneurs malgré eux, alors que leur vraie mission est de former. Ils peuvent ainsi contribuer au découragement de générations d'élèves qui, malgré leur travail et leur niveau, font partie du « *mauvais tiers* ».

Une telle situation n'est pas fatale. Inverser la tendance est possible, rapidement, au bénéfice de toutes les parties prenantes. Cela suppose une prise de conscience de ce dysfonctionnement, et la volonté clairement affichée de l'éradiquer. Des solutions simples et efficaces existent, déjà expérimentées. Elles sont basées essentiellement, sur une formulation bien plus précise, au niveau national, des capacités attendues chez l'élève, et surtout sur un climat de confiance entre l'élève et l'enseignant. En particulier, le contenu d'une épreuve d'examen ainsi que sa longueur doivent correspondre à un contrat clairement annoncé par l'enseignant, sans piège. Dans ces conditions, l'échec éventuel d'un élève ne serait plus ressenti comme une injustice.

Tant dans le rapport Thélot<sup>2</sup> que dans les débats relatifs à la loi d'orientation<sup>3</sup> sur l'École, cette question centrale de l'évaluation n'est pratiquement pas abordée jusqu'ici<sup>4</sup>.

Les soussignés, partageant ce diagnostic, lancent un appel à un large débat afin de remédier très rapidement à ce très grave dysfonctionnement de notre système éducatif ; ils demandent que cette question soit prise en compte dans la formation initiale et continue des enseignants.

**Mouvement Contre La Constante Macabre [ <http://MCLCM.fr> ]**

---

<sup>1</sup> Dans l'Enseignement Technologique et Professionnel, ce phénomène existe beaucoup moins.

<sup>2</sup> <http://www.education.gouv.fr/archives/2003/debatnational/upload/static/lerapport/pourlareussite.pdf>.

<sup>3</sup> Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École n° 2005-380 du 23-4-2005. JO du 24-4-2005 : <http://www.education.gouv.fr/bo/2005/18/MENX0400282L.htm>.

<sup>4</sup> **La Loi 2013 pour la Refondation de l'École de la République**, adoptée en seconde lecture le 25/06/2013, stipule cependant : « **Faire évoluer les modalités d'évaluation et de notation des élèves** : Les modalités de la notation des élèves doivent évoluer pour éviter une notation sanction à faible valeur pédagogique et privilégier une évaluation positive simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensible par les familles. Il faut aussi remédier à la difficulté pour les enseignants d'évaluer les élèves avec des dispositifs lourds et peu coordonnés entre eux. Ainsi, l'évolution des modalités de notation passe notamment par une réforme du livret personnel de compétences actuel qui est trop complexe, et une diversification des modalités de l'évaluation ». Texte : <http://www.senat.fr/petite-loi-ameli/2012-2013/673.html>.